

Dr Denis ERNI
Boîte postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
denis.erni@a3.epfl.ch

Recommandé & Personnel

Martin Candinas
Parlamentsgebäude
Generalsekretariat
3003 Berne

Référence 230224DE_MC

Estavayer-le-Lac, le 24 février 2024

http://www.swisstribune.org/doc/230224DE_MC.pdf

Agir pour que les élus puissent toujours prendre le train

Monsieur le Président du Parlement,

J'ai suivi avec intérêt votre interview¹ avec la journaliste Fanny Zürcher du 19 février 2023. Vous avez présenté de très belles Valeurs qui correspondent à celles inscrites dans la Constitution suisse.

Vous vous êtes engagé à agir pour que les élus puissent toujours prendre le train et à défendre les droits des minorités. Vous avez compris que la sécurité des élus dépend de la sécurité des électeurs et de leur satisfaction du travail des élus.

Vos prédécesseurs n'ont jamais pris cet engagement. Certains ont trop de pouvoir et ils travaillent contre les intérêts du peuple. Ce n'est pas dit que les parlementaires vous permettront de le faire, mais vous aurez le soutien de la majorité du peuple si vous arrivez à le faire.

Je suis citoyen suisse. C'est en tant que ingénieur physicien EPF avec responsabilité de l'ingénieur et aussi lead auditeur certifié pour appliquer les lignes directrices de la norme d'audit ISO19011 que je m'adresse à vous.

Avec cette compétence, je peux vous montrer que pour que les élus puissent toujours prendre le train, il faut que les Autorités de surveillance du parlement fassent respecter les Valeurs de la Constitution.

Guy Parmelin, qui s'inquiète pour sa sécurité, aurait pu vous expliquer qu'il y a un avocat qui a pris l'engagement de faire abattre un Conseiller fédéral. Il en connaît exactement les raisons. Alain Berset aurait pu faire de même. Ces raisons sont liées à un secret bien gardé par le Parlement que la majorité des citoyens qui vous élisent ne connaissent pas.

La journaliste Fanny Zürcher qui vous a posé cette question de sécurité est apparemment censurée. Elle n'a pas pu communiquer des informations stratégiques que je lui avais fournies l'année passée.

¹ <https://www.rts.ch/play/tv/19h30/video/invite-martin-candinas-president-du-conseil-national-arbitrera-la-semaine-prochaine-les-debats-sur-la-reexportation-darmes-suisse-vers-lukraine?urn=urn:rti:video:13799012>

Le secret bien gardé du Parlement

J'ai mis en annexe un courrier que j'adresse à Alain BERSET, où je décris ce secret bien gardé du Parlement qui fait que les citoyens ne peuvent plus faire confiance au Parlement. Il s'agit des crimes commis avec la violation de l'interdiction du conflit d'intérêt qui permettent à des professionnels de la loi, comme Me Philippe BAUER, d'utiliser le pouvoir de l'Etat pour tromper les citoyens.

A la base de ce secret bien caché, il y a une question qui a été posée par une élite de physiciens qui se sont annoncés témoins de la violation de la Constitution par nos Autorités, c'était la suivante :

- Comment se fait-il que le législateur a prévu qu'il faut une autorisation du Bâtonnier pour porter plainte pénale contre un Président administrateur qui commet des crimes et qui est membre de l'Ordre des avocats ?
- Comment se fait-il que le législateur a prévu qu'il suffit au Président administrateur de ne pas répondre aux convocations du Bâtonnier pour que ses crimes ne puissent pas être instruits et bénéficier de la prescription

Surtout, je propose une solution pour que les élus puissent toujours prendre le train :

Il faut que le Parlement fasse impérativement respecter par ses magistrats l'article 35 de la Constitution dans leur décision ainsi que l'article 9 qui est le respect des règles de la bonne foi.

Il faut mettre en place une loi d'application qui contraigne les Autorités de surveillance à répondre aux questions de fonds. Un de vos prédécesseurs m'avait expliqué que le Parlement a prévu que les Autorités de surveillance ne sont pas obligées de répondre aux questions de fonds qui touchaient à la violation de la Constitution. Cela portait notamment sur ce secret bien gardé du Parlement.

Vous découvrirez aussi que le Président du Parlement fribourgeois Bruno BOSCHUNG n'avait pas pu répondre aux questions ci-dessus.

Le calcul pour montrer la peur de Guy Parmelin

J'ai fait un petit calcul de risque. En 2016, un avocat m'a proposé de faire abattre un Conseiller fédéral pour 25 000 CHF, à cause du silence du Parlement sur ces questions. J'ai refusé, il est vraisemblable qu'il ait fait ou qu'il fasse sa proposition à d'autres citoyens.

Actuellement, vous verrez qu'un magistrat, Madame Sonia BULLIARD GROSSET, m'a volé 45 000 CHF sur mon compte. Elle affirme que c'est faux, alors qu'il y a un Conseiller d'Etat qui peut le témoigner. Ces 45 000 CHF ont servi à financer les membres d'une organisation criminelle pour faire menacer Me Bruno Kaufmann qui était mon avocat, au point qu'il a été contraint de rater un délai de recours pour échapper aux menaces des membres de cette organisation criminelle.

Si je n'étais pas physicien, je n'hésiterai pas à payer les 25 000 CHF pour faire abattre un Conseiller fédéral, au lieu de me faire voler 45 000 CHF par l'Etat avec le secret bien gardé du Parlement et les Autorités de surveillance qui sont neutralisées par les membres de cette organisation criminelle. J'en déduis que Guy Parmelin a déjà fait le calcul et qu'il a raison d'avoir peur.

Je me tiens à disposition des Autorités de surveillance du Parlement qui imposent la loi du silence sur les crimes commis avec ce secret bien gardé du Parlement. Je me tiens aussi à votre disposition pour vous donner des pistes pour que les élus puissent toujours prendre le train.

Veuillez agréer, Monsieur Martin Candinas, Président de l'Assemblée fédérale, mes salutations cordiales


Dr-Denis ERNI

Document numérique avec annexes : http://www.swisstribune.org/doc/230224DE_MC.pdf

ANNEXES :Lettre ouverte adressée à Alain BERSET intitulée :

CAS DE CONFLIT DE DROIT : AVEZ-VOUS FAIT LE CHOIX D'ABATTRE UN CONSEILLER FÉDÉRAL ?

(Michael LAUBER était au courant des crimes commis avec le secret bien gardé du Parlement. Alain BERSET avait mandaté le Commissaire fédéral Lorenzo Righini pour obtenir des Précisions. Il les a obtenues. Il sait que les Autorités de surveillances sont neutralisées, il est logique que Guy Parmelin ait peur d'être abattu si Alain Berset ne fait pas respecter la règle de conflit de droit et permet à des professionnels de la loi, en cas de conflit de droit, de faire dominer les droits inférieurs sur les droits supérieurs. J'aurais aussi peur à sa place, mais un physicien, il le rend public.)

URL : http://www.swisstribune.org/doc/230224DE_AB.pdfLettre ouverte adressée au Procureur Général de la Confédération

Complément de plainte pénale contre Mme Sonia Bulliard Grosset

(Alain BERSET n'est pas seul à avoir reçu des menaces de mort, j'en ai reçu parce que je réclamais le respect des droits garantis par la Constitution. Mon employeur, sous les menaces d'inconnus, a été contraint de me limoger parce que je refusais de céder au chantage exercé par des professionnels de la loi avec le secret bien gardé du Parlement. Avec le secret bien gardé du Parlement deux de mes avocats ont été interdits de me représenter par des magistrats qui font primer les droits inférieurs sur les droits supérieurs. Un troisième avocat s'est plaint de menaces sérieuses du Ministère Public Fribourgeois. Pour ce troisième, le Tribunal de la Broye, dont Mme Sonia Bulliard Grosset est la présidente, a fait saisir 45 000 CH sur mon compte bancaire pour financer les avocats et les magistrats qui ont fait menacer mon avocat. Elle affirme que son Tribunal n'a jamais fait verser cette somme à Foetisch et que je mens ! On n'est pas à POUDLARD avec un effet magique, mais bien en Suisse avec un effet maléfique qui est le secret bien gardé du Parlement qui fait peur à Guy Parmelin).

URL : http://www.swisstribune.org/doc/230223DE_SB.pdfLettre ouverte adressée au Grand Conseil Fribourgeois

LETTRE OUVERTE : Un secret bien caché / gestion déloyale des intérêts publics

(Dans ce courrier adressé au Grand Conseil fribourgeois, je rappelle que M. Bruno BOSCHUNG qui avait pris connaissance du droit décrit dans la demande d'enquête parlementaire - lequel décrit les crimes commis avec la violation de l'interdiction du conflit d'intérêt - ne connaissait pas ce droit, alors qu'il était le chef du législatif. Il avait joué son rôle d'Autorité de surveillance et il n'a pas pu obtenir de réponse du Dr Adrian URWYLER, qui lui connaissait le secret bien gardé du Parlement. Ils sont au courant maintenant que les magistrats spolient les droits des citoyens avec le secret bien gardé du Parlement)

URL : http://www.swisstribune.org/doc/230214DE_GC.pdfLettre ouverte adressée au Président du Conseil d'Etat de Fribourg

LETTRE OUVERTE : RESPONSABILITÉ DE L'INGÉNIEUR EPF AVEC SON DEVOIR DE CONTRÔLE

(Dans ce courrier je montrais déjà le 13 février 2023 que tous les citoyens peuvent agir pour que les élus puissent toujours prendre le train et j'espère que Guy Parmelin et Alain BERSET agiront aussi pour que les Autorités de surveillance fassent respecter la Constitution fédérale, et qu'en cas de conflit de droit les magistrats qui font dominer les droits inférieurs au lieu des droits supérieurs seront sévèrement condamnés pour gestion déloyale des intérêts de notre peuple)

URL : http://www.swisstribune.org/doc/230213DE_DC.pdf